Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_119-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.119*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_119-DE

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'EXERCICE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires porté par la délibération DCM 2026.047 du 5 mars 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 avril 2026 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, informe que les collectivités doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril 2026, leurs décisions relatives aux taux d'imposition 2026. Les décisions doivent faire l'objet d'une délibération spécifique, indépendamment du vote du budget.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir les taux de 2025.

Les taux suivants sont proposés pour l'exercice 2026 :

Taxe	Taux 2025	Taux communaux moyens 2025 du département d'Ille-et-Vilaine (Source DGFIP)	**Proposition de taux 2026**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	41,45 %	43,88 %	**41,45 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37,88 %	48,60 %	**37,88 %**
Taxe d'habitation (TH)	16,56%	27,92 %	**16,56%**

Ces taux restent inférieurs aux taux moyens communaux constatés dans le département d'Ille-et-Vilaine. La fiscalité professionnelle en lien avec l'activité des entreprises est quant à elle votée au niveau intercommunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2026 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,45 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37,88 %
  - Taxe d'habitation (TH) : 16,56 %

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr